



**Offre 6 :**  
**« La douane soutient les entreprises »**

**Mesure 28**

**Conseiller les entreprises en matière de réglementation douanière**

*Bureau Pilote : Mission PME/ETI*

*Bureaux associés : SGC – E1 – E2 – E3 – SGC*

**1. Indicateurs de suivi**

|   | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|------|------|------|
| Evolution du nombre d'opérateurs faisant l'objet d'une démarche personnalisée |      |      |      |

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse*

**2. Description de la mesure**

La réglementation douanière propose de nombreuses dispositions favorables dont peuvent bénéficier les entreprises. Les accompagner et leur fournir toute l'aide nécessaire est l'une des ambitions fortes que la douane s'est fixée, afin que les entreprises puissent tirer profit des opportunités offertes par la réglementation douanière. Ces offres de conseil sont dispensées par des services d'experts en région (CCE) et, sur le plan national, par le service des grands comptes (SGC) pour les grandes entreprises.

D'ici 2018, la douane se fixe comme objectif de parvenir à 20 000 entreprises ayant fait l'objet d'une démarche personnalisée.

**3. Éléments d'information**

*Liens vers le site internet :*

\* <http://www.douane.gouv.fr/articles/a11053-les-cellules-conseil-aux-entreprises>

\* <http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/douane/competitivite/fiche-pae-cellules-conseil.pdf>

\* <http://www.douane.gouv.fr/articles/a11057-mission-grandes-entreprises-de-la-douane>

**4. Actions à mettre en œuvre**

- Développer les initiatives locales en région : tenue de permanences par les CCE dans les CCI, participation aux événements organisés par les administrations partenaires, etc. ;
- Actions de communication en direction des PME/ETI et des partenaires régionaux de l'export ;
- Reconduire le plan PME (démarchage de la part des CCE).